



COMMUNIQUÉ

Secrétariat Général

Date : 30 octobre 2020

Dossier suivi par : Frédéric CHASSAGNETTE - Clémentine MATTEI

Objet : Rentrée Covid 19 novembre 2020

Monsieur Julien DENORMANDIE

Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07SP

Monsieur le Ministre,

La situation sanitaire en France est aujourd'hui très grave et a conduit le Président et votre gouvernement à prononcer un reconfinement national.

L'ouverture des établissements scolaires et de formation a été maintenue avec un protocole sanitaire censé être renforcé avec des mesures plus strictes .

L'enseignement agricole s'inscrit dans ce dispositif et nous ne pouvons qu'approuver cette décision. Les enseignants veulent continuer à enseigner dans leurs classes avec leurs élèves devant eux. Cependant ce maintien de l'ouverture des établissements ne peut pas se faire à n'importe quel prix et dans n'importe quelles conditions.

En effet, à trois jours de la rentrée, un nouveau protocole sanitaire vient tout juste d'être publié sans consultation des représentants du personnels et les instances liées à la santé et la sécurité au travail n'ont de fait pas encore été réunies comme il se doit.

Concernant la liste des personnels vulnérables depuis l'annulation en conseil d'État du décret du 29 août, et donc le retour à la liste du décret du 5 mai, aucune communication à l'ensemble des personnels n'a été faite. Enfin, les masques DIM dont la toxicité est en expertise, doivent être retirés à titre conservatoire et à ce jour, aucune information sur le remplacement de ceux-ci n'a été faite.

Vous avez manifestement, dans l'urgence du moment, considéré que le protocole de l'Éducation Nationale est la référence pour notre ministère – le Protocole Enseignement Agricole étant en réalité un « copié-collé » de celui de l'EN. Nous ne pouvons l'accepter tel quel. En effet, il ne peut y avoir face à la gravité de la situation que des mesures claires et injonctives et non pas de simples préconisations. Le "si possible" n'est pour l'heure plus acceptable et persister dans cette voie serait scandaleusement dangereux.

La distanciation physique doit être appliquée à la lettre, le brassage doit être obligatoirement réduit à sa plus simple expression et ce, à tout moment et en tout lieu. Au regard des difficultés déjà observées dans la phase précédente et de la nécessité d'appliquer un cadre strict garantissant la protection de chacun.e, la limitation des groupes doit être imposée. Il nous paraît indispensable de revenir à une limitation, marquée par une jauge, pour chaque lieu clos : salle de classe, cantine scolaire, internat, garantissant la distanciation physique d'un mètre minimum. Le non-brassage nous paraît difficilement réalisable si tous les groupes sont accueillis. Les classes ou niveaux ne peuvent donc qu'être accueillis en distanciel alternativement chaque semaine.



De toute évidence des investissements sont indispensables et il est inadmissible que cela n'ait pas été anticipé comme cela a pu être le cas dans d'autres pays de l'UE : locaux et points d'eau supplémentaires, recrutement d'enseignants (recours aux listes supplémentaires), de personnels de vie scolaire et d'agents d'entretien et de restauration en nombre suffisant pour assurer la surcharge de travail induite liée à ce nouveau protocole – que ce soit en terme d'encadrement, de surveillance comme de nettoyage... précisément censés être renforcés. Par ailleurs, il est indispensable qu'une réflexion sur l'allègement des programmes scolaires ainsi que sur leurs modalités d'évaluation soit menée. Pour finir, qu'advient-il des agents vulnérables ou des personnes vivant avec des personnes vulnérables qui demeurent dans l'expectative à deux jours de la rentrée ? Pour ce qui concerne les agents suspectés d'être atteints de covid, doivent-ils voir maintenu le jour de carence au risque de contaminer collègues et apprenants ?

Aussi, pour préparer cette rentrée particulière, nous vous demandons que celle-ci soit repoussée de deux jours (la rentrée de juin, pour mémoire, l'avait été d'une semaine) afin de ne pas mettre en danger dès lundi matin les personnels et les élèves, apprenti.e.s et les adultes en formation et de la préparer dans des conditions réglementaires avec convocation des instances HSCT et mise en place des nouvelles mesures sanitaires requises. Le virus lui ne va assurément pas « suspendre son vol » jusqu'au 9 novembre – date mentionnée dans le protocole qui vient d'être diffusé.

Il en va, Monsieur le Ministre, de la santé et de la sécurité des agents de votre ministère. Après 15 jours de vacances dont on sait qu'elles ont été propices aux brassages de populations, la situation risque de devenir rapidement incontrôlable dans les lycées qui seront, comme ils avaient commencé à l'être, fatalement d'importants foyers de contaminations.

En vous remerciant pour l'attention que vous pourrez porter aux légitimes inquiétudes et interrogations de nos collègues, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre sincère dévouement à la protection des agents œuvrant pour l'enseignement agricole public.

Clémentine MATTEI
Co-Secrétaire Générale Snetap-FSU

Frédéric CHASSAGNETTE
Co-Secrétaire Général Snetap-FSU

Laurence BRAULT
Elue du Snetap-FSU au CHSCTM

Olivier GAUTIE
Elu du Snetap-FSU au CHSCTM